

Ourahafou, outsori baoussa
na choléra !*

*L'hygiène, la clé contre le choléra !

Choléra

recommandations
et conduite à tenir



25 mars 2024

QU'EST-CE QUE LE CHOLÉRA ?

Le choléra est une **maladie** causée par une bactérie qui **infecte le tube digestif**. Elle peut causer :



Diarrhées



Vomissements



Douleurs abdominales

Les symptômes apparaissent **entre 12h et 5 jours** après l'exposition.



Dans la majorité des cas, le choléra ne provoque pas de symptômes (80 % des cas). Chez la majorité des personnes ayant des symptômes, la maladie n'a pas de conséquences graves (15% des cas).

Attention : il peut y avoir quelques cas **très graves** (5% des cas) à cause de **diarrhées très importantes** qui, sans prise en charge rapide, provoquent une déshydratation rapide et peuvent aboutir au décès.



D'OÙ VIENT LA MALADIE ?

Les bactéries sont présentes soit dans les selles des personnes malades, soit dans l'environnement (eau, légumes, etc.) qui a été contaminé par les selles d'une personne malade.

Attention : une personne peut contaminer son environnement ou ses proches même si elle ne présente pas de symptômes.

COMMENT ATTRAPE-T-ON LE CHOLÉRA ?

La transmission se fait surtout par les mains. Une personne malade va (suite à un passage aux toilettes en général) porter des bactéries sur les mains et les transmettre :

- soit directement en touchant une autre personne (par exemple en portant ses mains à la bouche après avoir serré la main d'une personne malade)
- soit indirectement en touchant un objet (poignée de porte, table, etc.) ou un aliment qui va être touché/mangé par la suite par une autre personne.



La contamination par l'environnement se fait en général en consommant de l'eau contaminée par les selles. L'utilisation d'eau contrôlée (eau du robinet ou en bouteille) permet de se protéger de ce type de contamination.



EST-CE QUE ÇA SE SOIGNE ?

Oui, le choléra se soigne, **et il se soigne même très bien !**

Tout cas confirmé bénéficiera d'un traitement à deux niveaux :

- Un traitement permettant d'**éliminer la bactérie** avec la prise d'antibiotique ;
- Un traitement permettant de **réduire les risques de déshydratation**.

QUE FAIRE SI JE SUIS CAS SUSPECT ?

- Si je souffre de diarrhées **et** que moi ou quelqu'un de mon entourage revient des Comores ou d'Afrique continentale depuis moins de 10 jours

OU

- Si je souffre de diarrhées aiguës et d'une déshydratation sévère
- Si j'ai des diarrhées après avoir été en contact avec un cas suspect de choléra

- **Je m'isole du reste de mon foyer**
- **Je m'hydrate avec de l'eau potable**
- **J'appelle immédiatement le 15**

QUELLE PRISE EN CHARGE POUR LES CAS SUSPECTS ?

Afin d'éviter tout risque de propagation de la maladie, tout cas suspect est pris en charge comme si l'infection au choléra était avérée, via le SAMU Centre 15 et la cellule « choléra » du Centre Hospitalier de Mayotte

- **Si le cas est testé négatif au choléra** : il sort de la cellule « choléra » du CHM
- **Si le cas est testé positif au choléra**, des mesures sont immédiatement mises en place :
 - **Approche individuelle** :
 - Prise en charge du cas et des cas contacts symptomatiques au CHM
 - Prise en charge des cas contacts non symptomatiques à domicile par l'ARS et les associations formées
 - **Approche préventive collective** :
 - Vaccination autour du cas à l'échelle communautaire
 - Sensibilisation et éducation aux mesures d'hygiène (dont hygiène des mains) et d'utilisation de l'eau
 - Renforcement de l'accès à l'eau potable
 - Distribution de kits hygiène
 - **Approche environnementale**
 - Désinfection du foyer du cas
 - Désinfection des foyers avoisinants ou de zones communes si nécessaire



ATTENTION

L'Agence Régionale de Santé de Mayotte s'engage à **être transparente** et à **communiquer tout nouveau cas confirmé** auprès de la population.

La vigilance est de mise face aux informations relayées :

Lorsqu'un cas est suspect et passe par le circuit de prise en charge dédié au choléra, cela ne veut pas systématiquement dire qu'il est contaminé par le choléra !

Sur la phase d'investigation et de confirmation du cas, la patience est de mise dans l'attente des résultats biologiques.

En ce sens, **l'ARS invite à être prudent face aux fake news** annonçant un nouveau cas !

QUELLES ACTIONS METTRE EN PLACE AU SEIN DE SON ORGANISATION ?



**Le renforcement des mesures hygiène des mains
(eau et savon ou solution hydroalcoolique)**



**Une vigilance accrue sur la désinfection
des sanitaires**



**Le relai des recommandations
de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte**



**Le relai de la conduite à tenir individuelle
et l'incitation à la déclaration des symptômes**